
Dons patriotiques d'une députation de la société républicaine de Nontron (Dordogne), admise à la barre, lors de la séance du 17 pluviôse an II (5 février 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Dons patriotiques d'une députation de la société républicaine de Nontron (Dordogne), admise à la barre, lors de la séance du 17 pluviôse an II (5 février 1794). In: Tome LXXXIV - Du 9 au 25 pluviôse An II (28 janvier au 13 février 1794) p. 322;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1962_num_84_1_34773_t1_0322_0000_13

Fichier pdf généré le 15/05/2023

l'administration a envoyé à différentes époques au creuset national, 4 gros 8 grains d'or, 780 marcs, 4 onces 2 gros d'argent et 2968 livres de métal de cloches, provenant des maisons religieuses et églises supprimées.

[Prêtres qui ont abdiqué et remis leurs lettres de prêtrise]

Deseille, Meurice, Dewitte, Faudier, Vasseur, Tardieu, Martin, L'Hodez, François, Lemaire, Mermet, Vaillant, Penin, Collet, Rappe, Pichon, Diveux, Bucaille, Ledoux, Reverand, Piron, Guillemaud, D'Acquin, Dubois, Sauzet, Delahaye, Navelaert le jeune, Vautiez, Audry, Dunand, Castillon, Carton, Leclerc, Pauchet, Salmon.

Salut et fraternité ».

GURGET, CAMPION, BÉNARD LAGRAVE (*présid.*), CROICHET, SIMONIS, HANY, L. MICHAUD, DORMIER, REISENTHÉL, REBIER (*secrét.*), WOILLER l'aîné, PARENT-LÉVY (*administrateurs du distr.*).

Mention marginale : « Carnot prie son collègue secrétaire de la Convention de lire cette adresse à la tribune et d'en demander mention honorable et insertion au bulletin. Il la lui recommande instamment ».

39

Le citoyen Levert, républicain de la section de l'Arsenal, fait parvenir un essai de salpêtre (1).

Mention honorable de son zèle, insertion au bulletin (2), et renvoi à la commission des poudres et armes.

40

On annonce ensuite plusieurs autres dons patriotiques.

Le citoyen Durelly, élève au collège de Pontlevoy (3), envoie 5 liv.

Le citoyen Joseph Fayard envoie 150 liv. pour deux trimestres, suivant sa soumission du 8 mai 1792, de donner 300 liv. par an (4).

Le citoyen Guérin, maire de la commune de Saint-Dyé, envoie 1,200 liv. dont 504 en numéraire.

La Convention nationale ordonne la mention honorable et l'insertion de ces dons au Procès-verbal (5).

a

[Pontlevoy, 11 pluv. II] (6)

« Citoyen président,

Je ne suis point encore assez robuste pour ser-

(1) P.V., XXXI, 26. Mention dans *Débats*, n° 504, p. 237; *J. Paris*, n° 500; *Audit nat.*, n° 501; *F. S. P.*, n° 218; *J. Sablier*, n° 1121.

(2) Bⁱⁿ, 17 pluv. (suppl^t).

(3) Loir-et-Cher. Et non Pont-le-Roi.

(4) Reçu, de la main de Ducroisi (C 291, pl. 921, p. 16).

(5) P.V., XXXI, 26 et 110.

(6) C 291, pl. 921, p. 19.

vir ma patrie, les armes à la main, mais rien ne m'est plus aisé que de consacrer mes épargnes au soulagement de nos frères qui travaillent tous les jours à me faire jouir de la liberté au prix de leur sang. J'ai 15 sols pour mes menus plaisirs par décade et j'en ai épargné 100 que je te prie de faire passer à leur destination ».

DURELLY de la Guadeloupe,
élève au collège de Pontlevoy.

c

[Blois, 11 pluv. II] (1)

Je soussigné Pierre Guérin, maire de (la) commune de St-Dyé, déclare envoyer aux citoyens députés du département de Loir-et-Cher à la Convention nationale la somme de 1200 l. dont 504 en numéraire et 696 en assignats, savoir :

1 assignat de	400 l.
4 assignats de 60 l.	240 l.
20 assignats de 50 s.	50 l.
1 assignat de 5 l.	5 l.
2 assignats de 10 s.	1 l.
	<hr/>
	696 l.
En argent	504 l.
	<hr/>
TOTAL	1 200 l.

lesquels assignats j'ai enveloppés d'une bande de papier et percé le tout avec un poinçon pour y faire passer un lacet dont j'ai fixé les deux extrémités par deux empreintes de mon cachet que j'ai également apposé ci-contre, et sur lequel est gravé une coupe enveloppée d'un rameau en bas.

Et le poids dudit paquet a été reconnu devant moi être d'une once; le poids du susdit numéraire est de 9 marcs 6 onces.

GUÉRIN (*maire de St-Dyé*).

41

Une députation de la société républicaine de Nontron, département de la Dordogne, est admise à la barre, et fait hommage à la Patrie de 70 marcs 2 onces d'argenterie, 10 marcs de galons en or et argent, 679 liv. en espèces d'or et d'argent, 1,291 liv. 15 s. en assignats, 35 paires de souliers, 163 chemises, 55 paires de bas, 3 couvertures de laine, 20 livres de charpie, 159 livres pesant de vieux linge, 5 pièces de treillis, 2 cols de bafin, un gilet de drap blanc, 12 serviettes, une paire de guêtres et 5 aunes et demie de toile étoupe.

La même députation annonce une autre ofrande, provenant de la dépouille de ses églises, qui consiste en 26 marcs d'argenterie: elle remet aussi 4 croix de Saint-Louis, et enfin 621 louis en or, 3078 marcs 2 onces d'argenterie, trouvés dans le jardin d'un ci-devant noble, père d'émigré (2) (*Applaudi*).

(1) C 291, pl. 921, p. 17.

(2) P.V., XXXI, 27. Mention dans *M.U.*, XXXVI, 280 et 301; *J. Fr.*, n° 500; *C. Eg.*, n° 537; *Audit. nat.*, n° 501; *Ann. patr.*, n° 401; *J. Paris*, n° 402.